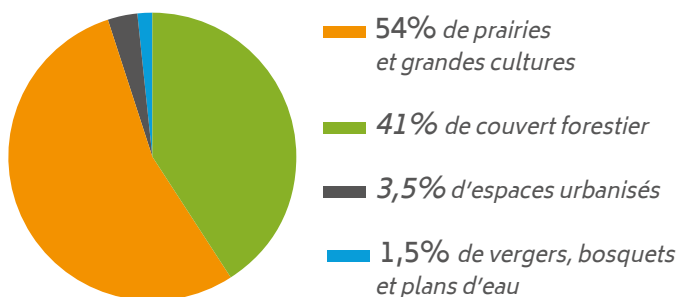


## QUELQUES CHIFFRES POUR LA CCPV

■ Les espaces naturels, agricoles et forestiers sont très largement majoritaires :



■ La population stagne alors que le nombre de ménages augmente :

**7856 habitants en 2019**, un gain seulement de 100 personnes depuis 2013.

**132 ménages supplémentaires** entre 2013 et 2019 en raison des nouvelles arrivées, des séparations ; Des ménages de 1 à 2 personnes sans enfants toujours plus nombreux suite à la décohabitation des jeunes ou aux veuvages.

■ Le parc de logements vieillissant doit s'adapter aux besoins des ménages :

**+ 20 logements neufs par an** entre 2013 et 2019.

**+ de la moitié des logements ont plus de 50 ans (52%).**

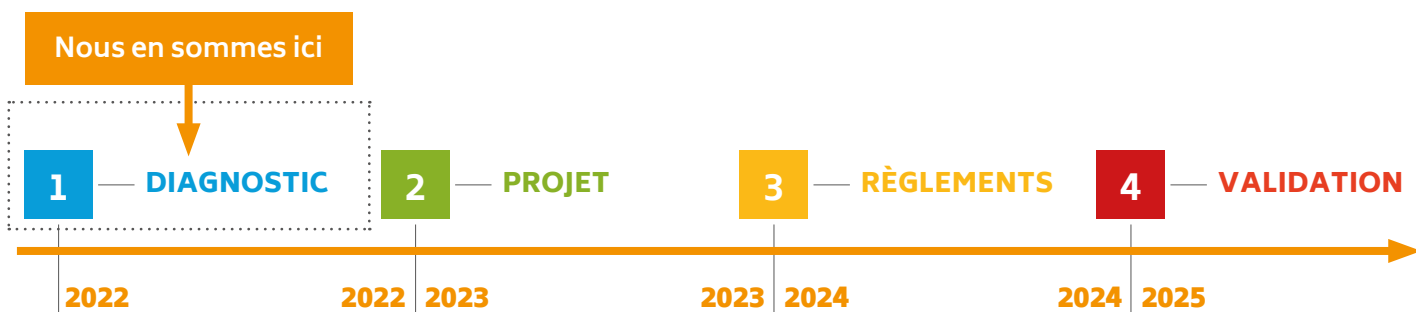
**+ 100 logements vacants depuis 2008**

Un potentiel important pour des projets de réhabilitation et de diversification de l'offre afin de proposer des logements de petite taille, en locatif, en collectif. Les interventions sur le parc existant permettraient en outre de valoriser les centres bourgs et villageois.

■ Une certaine spécialisation des emplois apparaît dans les domaines de l'action sociale et de la santé :

Un tiers des 219 établissements existants en 2019 relèvent de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale. En complément, un tiers correspond à des établissements de commerce, transports et services, 20% à des établissements agricoles et sylvicoles.

## OÙ EN SOMMES-NOUS ?



### Le diagnostic, c'est aussi des visites de terrain. Par exemple, pour appréhender les problématiques de l'agriculture :

l'accès au foncier et au parcellaire agricole, le morcellement des exploitations et les contraintes de fonctionnement, les perspectives d'installation, d'extension ou de reprise de l'exploitation, le changement de destination des bâtiments, les surfaces exploitées en milieu humide ou inondable, le manque de main d'œuvre, la diversification des productions.

Ces aspects seront approfondis lors des rencontres avec tous les exploitants dans les prochains mois.



12 octobre 2022 rencontre entre exploitants agricoles, élus et techniciens de la Chambre d'agriculture et de la Communauté de communes.